

Mon investissement immobilier locatif

en 5 étapes clés



Un investissement immobilier, c'est une belle histoire qui nécessite d'engager votre temps et votre énergie. Nous souhaitons vous accompagner pour vivre les différentes étapes de cette aventure en toute sérénité.

Prenez le temps de vous informer

Vous êtes novice, soyez curieux, consultez nos outils !

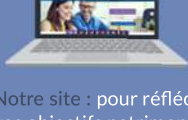
1



Notre livre blanc : pour tout savoir sur les mécanismes de l'investissement locatif.



Nos newsletters : pour vous tenir informé.



Notre site : pour réfléchir à vos objectifs patrimoniaux et découvrir nos formules d'investissement.



Nos webinars "Immolive".



Le Mag : des articles traitant de nombreux sujets autour de notre actualité et de celle du marché de l'immobilier.



Premiers contacts

Ça y est, vos objectifs sont plus clairs, il est temps de prendre contact !

2

Notre formulaire de contact : complétez une demande d'information et nous vous recontacterons.

0 800 00 94 94* : échangez de vive voix avec un de nos téléconseillers.
*Numéro Vert - appel gratuit depuis un fixe. Du lundi au vendredi de 9h à 20h. Le samedi jusqu'à 16h20.

Notre chabot PIMMO : simulez votre investissement en ligne.

3

Votre rendez-vous avec un conseiller

A distance ou en face à face, notre conseiller établit avec vous un bilan précis pour affiner votre projet.

Quels sont vos objectifs ?

Quels moyens souhaitez-vous mobiliser ?

Réalisez votre investissement

Une fois définie la solution adaptée et votre bien sélectionné, nous mettons à votre disposition des outils performants pour avancer en toute sérénité.

4

Une plateforme collaborative regroupant tous les intervenants : un parcours d'achat 100% dématérialisé fluide.

Notre courtier 100% digital négocie pour vous directement auprès des banques pour obtenir la meilleure offre de prêt sous 10 jours.

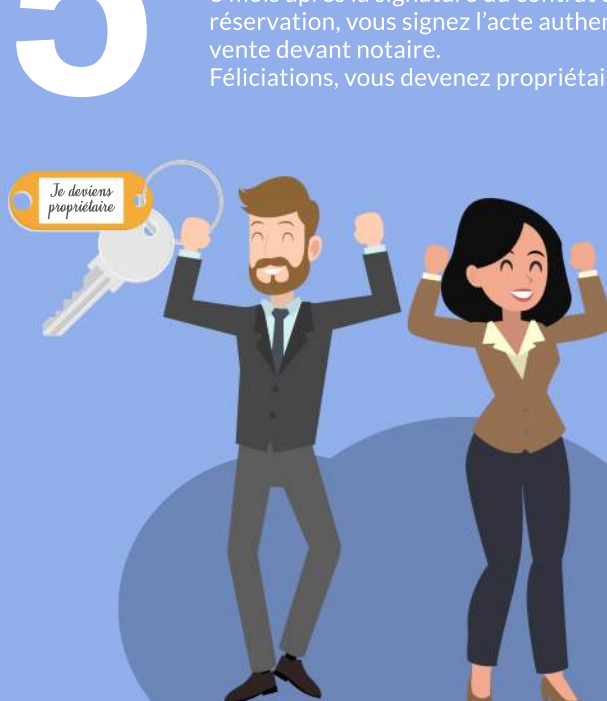
L'administration des ventes : un(e) gestionnaire vous accompagne dans toutes les démarches administratives et financières.

Cabinet d'expertise comptable : des fiscalistes à votre disposition pour vous accompagner.

5

Devenez propriétaire

3 mois après la signature du contrat de réservation, vous signez l'acte authentique de vente devant notaire. Félicitations, vous devenez propriétaire !



Le saviez-vous ?

Une fois la vente effective, les pièces nécessaires sont transmises à notre Direction de la Gestion du Patrimoine qui prend en charge la gestion de votre bien. Nous restons à votre disposition durant toute la vie de votre investissement.



Renouvelez votre bail ou revendez votre bien

La fin de votre bail approche ? Nous vous accompagnons dans les démarches pour son renouvellement. Au contraire, si à ce stade vous préférez vendre votre bien, nous vous proposons les services de notre équipe Revente et la force de Perspective, le 1er site d'annonces immobilières du Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs.